

Saint-Hyacinthe-Bagot, le 14 mai 2009-05-22

**Objet : Cruauté animale**

Le Bloc Québécois est bien conscient que les animaux sont des êtres vivants et qu'il est important de les respecter et de les traiter dignement. C'est pourquoi nous appuyons le principe d'une Déclaration universelle pour le bien-être animal.

Outre les efforts sur la scène internationale, le Bloc Québécois considère que la cruauté envers les animaux est inacceptable et que le gouvernement fédéral doit prendre des mesures pour qu'elle soit condamnée plus sévèrement.

Au cours des dernières législatures, notre parti s'est sérieusement penché sur la question du renforcement de la loi afin de dénoncer de manière explicite les actes abusifs à l'égard des animaux et de mettre un terme à l'élevage brutal.

Bien que certaines modifications aient été récemment apportées au *Code criminel*, le Bloc Québécois estime qu'il faut aller plus loin et est favorable à une véritable refonte des dispositions portant sur la cruauté envers les animaux.

À l'heure actuelle, les peines maximales prévues au *Code criminel* sont trop faibles pour la gravité des actes commis.

Le Bloc Québécois préconise également la suppression de la durée maximale de l'ordonnance d'interdiction de possession d'un animal afin d'empêcher certains abus prévisibles. Un éleveur reconnu coupable de mauvais traitements ne devrait pas avoir le droit de rouvrir un chenil le lendemain de sa condamnation.

Surtout, le Bloc Québécois estime qu'il faut introduire une définition de ce qu'est un animal. Pour le moment, la section sur la cruauté envers les animaux relève de la section des biens, ce qui ne nous apparaît pas refléter la réalité d'aujourd'hui.

En terminant, sachez que le Bloc Québécois agira de manière responsable et étudiera attentivement toute mesure législative visant à mieux protéger les animaux.



Ève-Mary Thai Thi Lac  
Députée de Saint-Hyacinthe-Bagot  
Porte-parole du Bloc Québécois en matière de droits de la personne